RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 08168
Numéro SIREN : 784 606 576
Nom ou dénomination : ICADE PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2021 sous le numéro de dépôt 34593

ICADE PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital social de 29.683.456 euros

Siège social : 27 rue Camille Desmoulins – 92130 ISSY LES MOULINEAUX

784 606 576 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le ving-neuf juin,

La société ICADE, société anonyme au capital de 116.203.258,54 €, dont le siège social est situé 27 rue Camille Desmoulins – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, identifiée sous le numéro 582 074 944 RCS NANTERRE,

Prise en sa qualité d'Associé Unique de la société ICADE PROMOTION (ci-après la « **Société** »), propriétaire de la totalité des 7.420.864 actions composant le capital social de la Société,

Reconnaissant avoir été mise en possession, en temps opportun, des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, dont les documents suivants :

- Le rapport de gestion établi par le Président
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Le texte des projets de décisions soumises à l'Associé Unique
- Les statuts à jour de la Société

S'est déclarée pleinement informée des projets de décisions et documents corrélatifs soumis à son vote, et a pris, sur consultation du Président de la Société, les décisions suivantes au siège social de la Société relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Constatation de l'absence de conclusion de conventions nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce
- Renouvellement de Mazars, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire
- Non renouvellement et non remplacement de Monsieur Charles de Boisriou, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

***

ICADE PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital social de 29.683.456 euros

Siège social : 27 rue Camille Desmoulins – 92130 ISSY LES MOULINEAUX

784 606 576 RCS NANTERRE

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président ainsi que du rapport des commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte de 17.751.968,85 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus sans réserve au Président pour tous les actes de gestion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit 17.751.968,85 euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	-17.751.968,85 €
Diminué des sommes affectées au compte « Réserve légale »	0 €
Augmenté du « Report à Nouveau » antérieur	80.336.867,61 €
Soit un bénéfice distribuable de :	*62.584.898,76€*
Dividende distribué à l'actionnaire unique :	0 €
Solde affecté au compte « Report à Nouveau »	62.584.898,76 €

A la suite de cette affectation du résultat :

- les capitaux propres de la Société demeureront supérieurs au montant du capital augmenté des réserves non distribuables ; et
- le compte « Report à Nouveau » sera porté à la somme de 62.584.898,76 euros.

En outre, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes suivants ont été versés :

Exercice	Année distribution	Nombre d'actions	Dividende unitaire	Avoir fiscal	Dividendes totaux
2017	2018	7 420 864	-	NA	-
2018	2019	7 420 864	-	NA	-
2019	2020	7 420 864	-	NA	-

Etant précisé, qu'au cours des quatre dernières années, les prélèvements suivants ont été effectués :

Année de distribution	Nombre d'actions	Montant unitaire	Avoir fiscal	Source du prélèvement	Total
2017	7 420 864	-	NA		-
2018	7 420 864	7,41 €	NA	Primes d'émission	54.988.602,24 €
2019	7 420 864	6,74 €	NA	Report à nouveau	50.016.623,36 €
2020	7 420 864	-	NA		-

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, prend acte purement et simplement, qu'aucune convention dite réglementée entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que le mandat de Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire est arrivé à échéance, décide de renouveler Mazars aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que le mandat de Monsieur Charles de Boisriou en qualité de commissaire aux comptes suppléant est arrivé à échéance, décide de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement, en application de la loi.

ICADE PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital social de 29.683.456 euros

Siège social : 27 rue Camille Desmoulins – 92130 ISSY LES MOULINEAUX

784 606 576 RCS NANTERRE

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités requises, partout où besoin sera.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.

La société ICADE
Représentée par Olivier WIGNIOLLE